



PEINTRES & SCULPTEURS TERNAYSARDS

Association loi de 1901
Château de La Porte
4, montée Saint Mayol
69360 TERNAY

43^{ème} SALON D'AUTOMNE 2020

PEINTRES ET SCULPTEURS TERNAYSARDS

Du 1er au 15 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Notre 43^{ème} SALON d'Automne aura lieu du 1er au 15 novembre 2020 au **Château de La Porte** à Ternay, et recevra comme invités d'honneur **Emmanuel MERGAULT et Jean-Christophe BRIDOUX**

Pour y participer, merci de nous retourner **au plus tard samedi 12 Septembre 2020** le dossier ci-joint (notice d'inscription + chèque) à notre adresse postale.

ET d'envoyer les photos de toutes vos œuvres par mail à peintresternaysards@free.fr en les nommant impérativement sous la forme suivante : NOM ARTISTE_Titre.jpg et de mettre en objet de votre mail « Photos Salon d'Automne ». S'il vous est impossible d'envoyer vos photos par mail, veuillez les joindre en impression papier de bonne qualité à votre dossier d'inscription.

Attention : le comité de sélection se réunira dans la semaine du **14 Septembre**

Dates à retenir :

- **Retour des dossiers d'inscription** : jusqu'au 12 septembre
- **Sélection des œuvres** : 14 septembre (sur photos à envoyer par mail, voir article 3 du règlement)
- **Notification des refus : fin septembre**
- **Dépôt des œuvres** :
pour les peintures : Mercredi 28 et Jeudi 29 octobre de 17 h à 19 h
pour les sculptures : vendredi 30 octobre de 14h à 15h30 (ou à défaut, aux horaires des peintures)
- **Vernissage : Samedi 31 octobre à 18 h**
- **Exposition** : du dimanche 1er novembre au dimanche 15 novembre
(ouvert Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis de 17h à 19h, Mercredis et Samedis de 14 h 30 à 19 h, Dimanches et jour férié de 10 h à 12 h, et de 14 h 30 à 19 h)
- **Retrait des œuvres** : Dimanche 15 novembre à partir de 18 h, et lundi 18 de 16 à 18 h

Pour mémoire, vos œuvres :

Titres / Dimensions / Prix

Droits d'accrochage : voir au dos

Attention !

- Pour améliorer notre présentation, nous limitons le nombre d'œuvres sélectionnées.
- L'unité des styles et des formats contribuent à la sélection des œuvres.
- Dans le cas où certaines de vos œuvres ne seraient pas sélectionnées, vous recevrez une notification et les droits d'accrochage seront ajustés.

Nous vous conseillons aussi d'éviter les encadrements trop conséquents. N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision.

Pour nous contacter : mail : peintresternaysards@free.fr

Informations : Tel 04.74.57.42.35 (Ariane Grès) ou site : www.peintres-ternay.asso.fr ou page Facebook

Cordialement,

La Présidente : **Florianne Vuillamy**

La responsable du salon : **Ariane Grès**

Votre exemplaire à conserver

REGLEMENT du 43° SALON D'AUTOMNE de TERNAY du 1er au 15 novembre 2020

ARTICLE 1

Le Salon d'Automne des Peintres et Sculpteurs Ternaysards regroupe des amateurs de toutes formes d'expression plastique : Dessin, peinture, gouache, pastel, aquarelle, encre, sculpture en toutes matières, etc.

ARTICLE 2 - Dates et Horaires d'exposition

L'exposition se tiendra tous les jours, du dimanche 1er au dimanche 15 novembre 2020

Le vernissage aura lieu le **Samedi 31 octobre 2020 à 18 h**

Heures d'ouverture du Salon :

Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis de 17 h à 19 h

Mercredis et Samedis de 14 h 30 à 19 h

Dimanches et jour férié..... de 10 h à 12 h, et de 14 h 30 à 19 h (18h le dernier jour)

ARTICLE 3 - Inscription

L'Association se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants en fonction des emplacements disponibles.

Le comité de sélection se réunira le 14 septembre 2020 pour procéder au choix des œuvres parmi les inscriptions reçues à cette date, c'est pourquoi nous vous recommandons de renvoyer votre dossier **avant le 12 Septembre 2020** (Notice d'inscription + règlement par chèque à l'ordre de l'Association des Peintres Ternaysards + **photos des œuvres par mail**).

La sélection se fera sur photos. Les œuvres dont les photos ne seront pas fournies seront refusées. **Les photos doivent être envoyées par mail ayant pour objet « photos salon d'automne »** à l'adresse peintresternaysards@free.fr en format jpg et nommées de votre nom et titre de l'oeuvre (NOM_Titre.jpg)

Le maximum d'œuvres exposées dépend du format: (voir le tableau ci-dessous).

Il est possible de panacher : 2 peintures et une sculpture, ou une peinture et 2 sculptures

Type	Format maxi (cadre compris)	Nombre d'œuvres maxi (*)	Droit par œuvre
Peintures	Jusqu'à 30x30cm	Limité à 4	8 €
	Jusqu'à 50x50cm	Limité à 4	10 €
	Jusqu'à 80x80cm	Limité à 3	15 €
	Jusqu'à 100x100cm	Limité à 2	20 €
	Supérieurs à 100x100cm (maximum 160cm)	Limité à 1	25 €
Sculptures	Jusqu'à 50 cm	Limité à 4	10 €
	Supérieures à 50 cm	Limité à 3 (**)	15 €

(*) Le comité de sélection se réserve le droit de limiter le nombre maximum d'œuvres en fonction des inscriptions

(**) Pour des sculptures de très grande dimension au sol, limité à une pièce, 25€, consultez-nous.

En cas de vente : 10 % du prix de l'œuvre seront reversés à l'association sous forme de don.

Il appartient à chacun de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 – Dépôt des œuvres

- Dépôt de toutes les œuvres au Château de La Porte mercredi 28 et jeudi 29/10 de 17 à 19h.
- Pour les sculptures : vendredi 30/10 de 14h à 15h30 et aux horaires des tableaux.
- **L'unité des styles et des formats contribuent à la sélection des œuvres.**
- Chaque œuvre doit être munie d'un **système d'accrochage efficace**. Le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre devront être mentionnés au dos. L'encadrement n'est pas obligatoire. Les sous-verres à pinces sont interdits. **Pour les sculptures, fournir des supports stables et fixer la pièce sur le support.**
- **Les œuvres non signées, ou copies d'œuvres ne seront pas admises.**
- **Les œuvres ne correspondant pas à l'esprit du salon ne seront pas admises.**
- L'Association des Peintres et Sculpteurs Ternaysards décline toute responsabilité en cas de vol, bris, détérioration, etc. Chaque exposant est libre d'assurer ses œuvres.
- Chaque exposant se charge du transport de ses œuvres et des supports de ses sculptures.
- **L'accrochage des tableaux, et le positionnement des sculptures est assuré par l'Association.**

ARTICLE 5 – Retrait des œuvres

En aucun cas les œuvres exposées ne pourront être retirées avant la fin de l'exposition. En cas de retrait par une tierce personne, fournir une procuration. Horaire de retrait : **dimanche 15 novembre à 18 h, et lundi 16 novembre de 16 à 18 h.**

ARTICLE 6 – Prix décernés

Les prix suivants seront remis lors du vernissage par un jury indépendant de professionnels et amateurs d'art :

- **Prix du salon** pour l'œuvre jugée la meilleure toutes disciplines confondues
- **1° PRIX, 2° PRIX, 3° PRIX** dans la catégorie : peinture
- **1° PRIX, 2° PRIX** dans la catégorie : sculpture

Les prix suivants seront remis à l'issue du salon (dimanche 15/11 à 18h) :

PRIX du PUBLIC dans la catégorie peinture, d'après les votes des visiteurs

PRIX du PUBLIC dans la catégorie sculpture, d'après les votes des visiteurs (En fonction du nombre d'exposants)

PRIX du JEUNE PUBLIC, en fonction des préférences des enfants des Ecoles de Ternay.

Les membres du CA décerneront le **prix COUP DE CŒUR de l'association**

Les artistes recevant le Prix du Public ou un 1er prix exposeront gratuitement l'année suivante

Artistes hors-concours :

- Un artiste ayant reçu le prix du salon ou un 1° prix est hors concours pour les deux salons d'automne suivants.
- Un artiste ayant reçu un 2° ou 3° prix est hors concours pour le salon d'automne suivant.
- Les invités d'honneur des précédents salons sont hors concours.

Pour les prix du Public : les artistes primés par le jury sont hors-concours, ainsi que l'artiste ayant obtenu ce prix l'année précédente.

ARTICLE 7

Tout participant accepte le présent règlement. Toutes les décisions des organisateurs seront sans appel.



PEINTRES ET SCULPTEURS TERNAYSARDS

Association loi de 1901
Château de La Porte
4, montée Saint Mayol
69360 TERNAY

43^{ème} SALON D'AUTOMNE 2020

NOTICE D'INSCRIPTION

à retourner avant le 12 Septembre 2020

Sélection des œuvres le 14 septembre sur photos

Dépôt des tableaux : Mercredi 28 et Jeudi 29 octobre de 17 h à 19 h

Dépôt des sculptures : vendredi 30 octobre de 14 à 15h30 (ou idem tableaux)

Vernissage le samedi 31 octobre à 18 h

Salon du dimanche 1er au dimanche 15 novembre

Retrait des œuvres : Dimanche 15 novembre à partir de 18 h

IMPORTANT : afin d'éviter toute erreur d'impression lors de l'édition du catalogue, **écrire très lisiblement**. Merci.

NOM D'ARTISTE OU NOM PRÉNOM (pour inscription au catalogue)

NOM : **Prénom**

ADRESSE :

Téléphone portable : **E-mail** :

SITE INTERNET (éventuellement).....

ASSOCIATION (éventuellement).....

Inscription des oeuvres : Voir au dos pour le nombre maximal et les droits d'accrochage en fonction du format

TITRE des œuvres (écrire très lisiblement)	Nature (huile, aquarelle, matière, etc.)	Dimensions (cadre compris) LxH	Prix de vente (cadre compris) ou réservé
1-			
2-			
3-			
4-(sculpture ou petit format seulement)			

Merci d'envoyer les photos de toutes vos œuvres par mail à peintresternaysards@free.fr.
en les nommant impérativement sous la forme suivante : NOM_Titre.jpg et de mettre en objet de votre mail
« Photos Salon d'Automne ». Si l'envoi par mail est impossible, veuillez les joindre en tirage papier à votre dossier d'inscription.

DROIT D'ACCROCHAGE (voir au dos)€ x+.....€ x = €

DROIT D'INSCRIPTION (frais de communication donnant droit au catalogue et invitations) + 10 €

(Règlement par chèque à l'ordre de l'Association des Peintres Ternaysards) **TOTAL** €

Notice et chèque de règlement à renvoyer IMPÉRATIVEMENT avant le 12 Septembre
PEINTRES TERNAYSARDS - Château de La Porte - 4, montée St Mayol - 69360 TERNAY

Acceptation du règlement ci-joint : écrire LU ET APPROUVE :

Date :/...../..... Signature :

Suite au dos →

Exemplaire à retourner par la poste

43^{ème} Salon d'Automne du 1er au 15 novembre 2020

NOM et Prénom : Tel (portable):

e-mail :

Permanences du salon (facultatives):

Le tableau ci-dessous vous permet, **si vous le désirez**, de vous inscrire pour tenir une permanence lors de notre 42^o salon. Vous pourriez à cette occasion rencontrer et échanger avec les visiteurs.

	dim 1	lun 2	mar 3	merc 4	jeudi 5	vend 6	sam 7
10h – 12h		fermé	fermé	fermé	fermé	fermé	fermé
14h30 – 17h		fermé	fermé		fermé	fermé	
17h -19h							

	dim 8	lun 9	mar 10	merc 11	jeudi 12	vend 13	sam 14	dim 15
10h – 12h		fermé	fermé		fermé	fermé	fermé	
14h30 – 17h		fermé	fermé		fermé	fermé		
17h -19h								

43^{ème} Salon d'Automne du 1er au 15 novembre 2020

Extrait du règlement

ARTICLE 3 - Inscription

L'Association se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants en fonction des emplacements disponibles.

Le comité de sélection se réunira le 14 septembre 2020 pour procéder au choix des œuvres parmi les inscriptions reçues à cette date, c'est pourquoi nous vous recommandons de renvoyer votre dossier **avant le 11 Septembre 2020** (Notice d'inscription + règlement par chèque à l'ordre de l'Association des Peintres Ternaysards + **photos des œuvres par mail**).

La sélection se fera sur photos. Les œuvres dont les photos ne seront pas fournies seront refusées. **Les photos doivent être envoyées par mail ayant pour objet « photos salon d'automne »** à l'adresse peintresternaysards@free.fr en format jpg et nommées de votre nom et titre de l'oeuvre (NOM_Titre.jpg)

Le maximum d'œuvres exposées dépend du format: (voir le tableau ci-dessous).

Il est possible de panacher : 2 peintures et une sculpture, ou une peinture et 2 sculptures

Type	Format maxi (cadre compris)	Nombre d'œuvres maxi (*)	Droit par œuvre
Peintures	Jusqu'à 30x30cm	Limité à 4	8 €
	Jusqu'à 50x50cm	Limité à 4	10 €
	Jusqu'à 80x80cm	Limité à 3	15 €
	Jusqu'à 100x100cm	Limité à 2	20 €
	Supérieurs à 100x100cm (maximum 160cm)	Limité à 1	25 €
Sculptures	Jusqu'à 50 cm	Limité à 4	10 €
	Supérieures à 50 cm	Limité à 3 (**)	15 €

(*) Le comité de sélection se réserve le droit de limiter le nombre maximum d'œuvres en fonction des inscriptions

(**) Pour des sculptures de très grande dimension au sol, limité à une pièce, 25€, consultez-nous.

En cas de vente : 10 % du prix de l'œuvre seront reversés à l'association sous forme de don.

Il appartient à chacun de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.